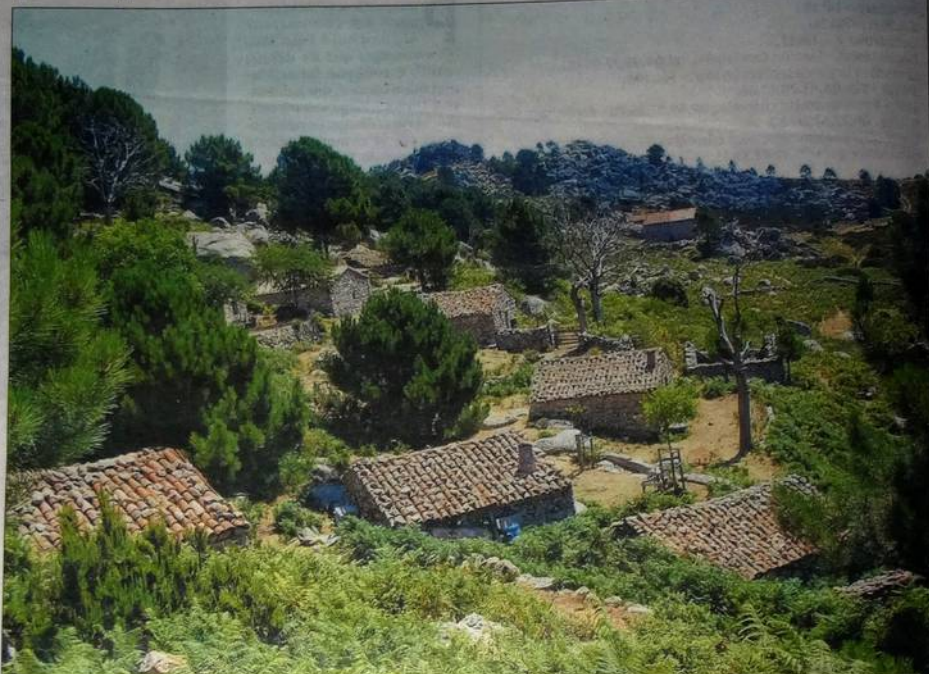


SOTTA

# Bitalza en passe de redevenir propriété des familles Milleliri



Niché dans un cirque à plus de 1000 mètres d'altitude, le plateau de Bitalza abrite 55 caseddî en plein cœur du massif de Cagna. / PHOTO M.B.

**F**réquentée de tout temps par les Milleliri de Sotta et de ses hameaux, la propriété du plateau de Bitalza a officiellement été accordée à ces familles en 1856.

C'est cette décision de la cour napoléonienne de Bastia que l'association pour la préservation et l'avenir de Bitalza (Apab) souhaite faire valoir aujourd'hui. Depuis plusieurs années, Simon Milleliri et les adhérents de l'association tentent en effet de redonner un titre de propriété au lieu. "Quand j'ai repris l'association en 2008, nous avons convenu que la priorité était de régler le problème du foncier, parce que si le cadastre napoléonien reconnaît la propriété aux Milleliri, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les communes de Sotta et de Serra di Scopamène se sont approprié les lieux, accordant même en 1911 le droit à d'autres familles de construire des bergeries."

Ainsi, aujourd'hui, la famille Pietri par exemple possède éga-

lement des caseddî sur le plateau sans pour autant être propriétaire du foncier.

## Un arbre généalogique pour retrouver les ayants droit

Une situation confuse mais banale en Corse, dont la résolution a nécessité un important travail de l'association aidée par le Girtec, l'organisme public chargé de la reconstitution des titres de propriété sur l'île. "Nous avons réalisé une étude de fond sur l'histoire du foncier sur le plateau, depuis le cadastre napoléonien jusqu'à aujourd'hui, il a fallu également les délimiter en fonction des différents actes que nous possédions et nous avons transmis cette étude au notaire qui lui seul peut établir un acte de propriété", note Paul Grimaldi, président du conseil d'administration du Girtec.

Et ce titre de propriété devrait être rédigé d'ici à la fin de l'année, "c'est un peu comme si

nous récupérons un bien que nous avons perdu il y a plus d'un siècle", se réjouit Simon Milleliri. Si les descendants des familles Milleliri ont toujours occupé les bergeries, plus aucun n'avait de titre de propriété. Mais établir ce titre signifiait aussi rechercher tous les ayants droit des Milleliri depuis 150 ans. Ce qu'a fait le président de l'association sous la forme d'un arbre généalogique dont les dizaines de pages recensent tous les descendants.

A terme, le titre établira donc que le plateau de Bitalza est la propriété commune de tous ces ayants droit, les 55 caseddî dont 18 en ruine restant eux la "propriété" de chaque branche des familles Milleliri. "Aucune bergerie ne pourra être vendue sauf à un autre ayant droit", précise Simon Milleliri.

Le problème du foncier réglé, viendra le temps de songer à l'avenir du plateau. Accès, reconstruction des bergeries, débroussaillage du site, autant de

questions abordées lors de la dernière assemblée générale de l'Apab. En mauvais état, la piste qui relie la route de Bacinu au plateau est partagée entre six communes d'où la difficulté de s'entendre pour réaliser des travaux.

## Après le foncier, l'accès et l'avancée de la forêt

"Un début de piste avait été ouvert en direction de Borivoli, nous réfléchissons à son prolongement jusqu'à la route, elle serait entièrement sur la commune de Sotta, ce qui serait plus simple pour son entretien", estime Simon Milleliri.

Quant au débroussaillage, les nouveaux propriétaires officiels n'ont plus qu'à se mettre au travail. Autrefois recouvert de pâturages, le plateau est aujourd'hui gagné par la forêt. Le Bitalza du cadastre napoléonien a bien changé, même si le panorama sur l'Extrême-Sud y demeure inégalable.

Maxime BLANCHARD

## En montagne aussi les constructions font débat

En 2013, une première polémique avait agité ce lieu d'ordinaire si paisible. Joseph Pietri alors maire de Sotta s'était octroyé un permis de construire sur ce plateau protégé et inconstructible. Un permis dont il ne reste aujourd'hui qu'une bien laide dalle en béton au milieu des caseddî traditionnels. Mobilisation des habitants de Sotta, réactions des associations de protection de l'environnement, puis finalement décision préfectorale, la construction avait été stoppée. La dalle en béton, elle, est restée à sa place.

Et voilà qu'au début du mois d'octobre l'association U Levante dénonce une "nouvelle construction en cours d'achèvement, sans permis de construire, et une piste ouverte sans autorisation". Des agents de l'État auraient même dressé des constats d'infraction. Pour le maire de Sotta, Jean-Marc Serra, les deux affaires n'ont rien à voir : "Il ne s'agit pas d'une nouvelle construction, mais bien de la rénovation d'un caseddî existant dans le respect de l'architecture traditionnelle." Même constat au sein de l'Apab : "Le propriétaire s'est contenté de remonter les murs d'une ruine existante et s'est engagé à respecter la charte que nous avons votée au sein de l'association. Celle-ci prévoit une limitation de la hauteur du faitage, l'utilisation de pierres de ramassage et non de taille pour les



L'association Apab a voté une charte imposant un cahier des charges précis pour la rénovation des caseddî, tous les adhérents se sont engagés à la respecter. / PHOTO M.B.

murs et des tuiles pour le toit", affirme Simon Milleliri, président de l'Apab. Quant à la piste évoquée par U Levante, il s'agit d'un accès de quelques dizaines de mètres pour l'acheminement des matériaux. Le service des contentieux de la DDTM à Ajaccio n'a pour l'instant enregistré ni plainte ni procès-verbal à l'encontre de cette construction. Construction qui est en phase

d'achèvement. Et si les services compétents auront à juger de son caractère légal ou non, on ne peut que constater son intégration aux autres caseddî de Bitalza. Plusieurs bergeries du village ont d'ailleurs déjà fait l'objet de rénovation au cours des dernières années, sans que cela n'engendre quelque condamnation que ce soit.